

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Concours de Bookface

2025

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES EN MARNE ET GONDOIRE ORGANISE UN CONCOURS DE BOOKFACE OUVERT À TOUS.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE BOOKFACE 2025

CONDITIONS DU CONCOURS

Le concours est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du samedi 25 janvier 2025, à l'occasion des *Nuits de la Lecture*.
La date limite des dépôts bookfaces est arrêtée au samedi 26 avril 2025.

Le concours comporte trois catégories de participants :

- Catégorie "Élèves de primaire"
- Catégorie "Collégiens / Lycéens"
- Catégorie "Adultes"

CONSIGNES

La photographie attendue doit être réalisée à partir d'une couverture de livre existante. Le Bookface consistant à mettre en scène une couverture de livre se fondant dans la réalité, tout en respectant la perspective.

- Le genre de la couverture du livre choisi est libre.
- La photographie doit être inédite.
- Une seule photographie par participant sera acceptée.
- La fiche d'inscription et le règlement sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site bibliotheques.marneetgondaire.fr

PRÉSENTATION DE LA PHOTOGRAPHIE

- La photo sera réalisée et envoyée au format .jpeg ou .jpg de bonne qualité (idéalement 300 dpi). Elle comportera un titre indiqué lors de l'envoi.
- La photo sera imprimable au format A4 (21x29.7 cm).



ENVOI DE LA PHOTOGRAPHIE

Afin de garantir l'anonymat des participants, aucune mention de nom de l'auteur de la photographie ne devra figurer sur le titre du fichier .jpeg ou .jpg.

Le bulletin d'inscription accompagnera tout dépôt ou envoi de photo et comprendra les indications suivantes : titre de la photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique. Le formulaire est téléchargeable à cette adresse :

[HTTP://BIBLIOTHEQUES.MARNEETGONDOIRE.FR](http://BIBLIOTHEQUES.MARNEETGONDOIRE.FR)

Les photographies sont à envoyer en format numérique .jpeg ou .jpg par mail à cette adresse :

- bib.saintthibault@marneetgondaire.fr

Aucune photographie ne sera retournée à son auteur. La présente participation implique l'acceptation de la publication de la photographie sur le portail des bibliothèques, sur les ordinateurs et tablettes du réseau ou sur tout autre support de communication et ce sans versement de droits d'auteurs.

Les envois incomplets ou arrivant après la date limite du samedi 26 avril ne seront pas pris en compte. Une fiche d'inscription incomplète expose à la non prise en compte de la candidature.

Le jury souverain dans ses choix, primera les meilleures photographies selon leur originalité, leur qualité artistique et le respect de la contrainte. Les décisions du jury sont sans appel.

La remise des prix aura lieu le samedi 10 mai 2025 à 15h30 à la bibliothèque Micheline Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes. À cette occasion, une cérémonie sera organisée et les photographies primées seront exposées au public. L'auteur de la photographie primée s'engage dans la mesure du possible à être présent lors de ce moment. Seuls les lauréats sont prévenus par téléphone. du possible à être présent lors de cette soirée. Seuls les lauréats seront prévenus par téléphone.

LES LAURÉATS RECEVRONT

Pour la catégorie "Élèves de primaire" :

1^{er} prix : des Chèques Lire d'une valeur de 50 €

2^e prix : des Chèques Lire d'une valeur de 40 €

Pour la catégorie "Collégiens / Lycéens" :

1^{er} prix : des Chèques Lire d'une valeur de 100 €

2^e prix : des Chèques Lire d'une valeur de 50 €

Pour la catégorie "Adultes" :

1^{er} prix : des Chèques Lire d'une valeur de 100 €

2^e prix : des Chèques Lire d'une valeur de 50 €

La participation au concours de bookface implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la bibliothèque de Saint-Thibault-des-Vignes au 01 60 35 43 51 ou par mail à l'adresse bib.saintthibault@marneetgondaire.fr.

À NOTER

Les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse, mail, etc.) sont collectées par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers. Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant en contactant directement la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : communication@marneetgondaire.fr

Ces données ne serviront qu'à la communication et aux échanges en lien avec le concours. Elles seront conservées jusqu'à 5 ans après la promulgation des résultats. Elles seront à disposition des gestionnaires de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, et traitées uniquement par eux.

Les lauréats pourront être amenés à être photographiés durant la remise des prix. Ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, à titre de communication.

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération